

COMMUNE DE NEUWILLER LES SAVERNE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2014

12 membres présents sur 15 en fonction et élus

L'an deux mille quatorze, le mardi 30 septembre à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Neuwiller-lès-Saverne se sont réunis en Mairie sous la Présidence d'Alphonse DECKER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Adjoint au Maire : Mmes Frédérique GLASSMANN, Sandrine LOMBARD et M. Emmanuel LANOE.
Conseillers Municipaux : Mmes Lina MANTZ, Katja BASTIAN, Agnès FEST,
MM. Daniel BURRUS, Tobias SCHNEIDER, Gilles JACQUET, Marc ADOLFF, Cédric CEBECI

Absents Excusés: Mme Esther MULL (donne pouvoir à M. Emmanuel LANOE)
Mme Nathalie HALLER
M. Daniel OTT (donne pouvoir à M. Daniel BURRUS),

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2014

Intervenants : M. LAUGEL et Mme GOZLAN de La Poste

~ ~ ~ ~ ~

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du mercredi 17 septembre 2014. Le procès-verbal est adopté ;

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Agence postale communale/Relais La Poste

Après avoir entendu l'exposé du Directeur de la Poste de Bouxwiller, M. LAUGEL et de Mme GOZLAN, responsable des relations territoriales :
le conseil municipal souhaite s'orienter dans un premier temps vers un relais postal, laissant ainsi la possibilité à un commerçant de prendre ce service.

Dans un deuxième temps, si la consultation auprès des commerçants s'avèrerait infructueuse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepterait la proposition de La Poste en ouvrant une agence postale communale
- et autoriserait le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale

Adjudication de chasse 2015/2024 : Répartition du produit de la chasse

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse sur le ban communal, Monsieur le Maire informe le Conseil que la procédure administrative prévoit de consulter en amont, les propriétaires fonciers, sur le mode de répartition des produits de la location.

Cette démarche n'est toutefois pas obligatoire et consiste, à solliciter l'abandon au profit de la commune, du produit des baux de chasse.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré :

- de ne pas organiser de consultation en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 01 février 2015 au 01 février 2024,
- de répartir le produit entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains

Votants :	14
Pour	11
Contre	03
Abstention	00

DIVERS

- ↳ Vu invitation de la Communauté de Communes du Pays de Hanau
- ↳ Vu problème lors du dernier ramassage des ordures ménagères, une personne malveillante lors de son déménagement a mis dans plusieurs poubelles riveraines de son domicile des déchets non triés occasionnant ainsi le refus de levée de ces
- ↳ Vu l'arrivée des forains : participations aux frais d'eau et d'électricité

La séance est levée à 20H00

M. Alphonse DECKER, Maire,

Mme GLASSMANN	M. LANOE	Mme LOMBARD	M. ADOLFF
Mme HALLER	Mme BASTIAN	M. BURRUS	Mme FEST
M. OTT	M. JACQUET	Mme MANTZ	Mme MULL
M. SCHNEIDER	M. CEBECI		